

**COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**La CRÉ de l'Estrie invite la population à une rencontre d'information sur la stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF)**

---

**Sherbrooke, le 7 décembre 2010** – La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), invite la population de l'Estrie et les intervenants concernés par la forêt et sa gestion à participer à une rencontre d'information sur la stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) et sur les modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF), deux pièces maîtresses du nouveau régime forestier.

En effet, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, adoptée en mars 2010, implante un nouveau régime forestier qui marque un pas déterminant en ce sens et il s'avère essentiel de connaître l'opinion de la population sur ces deux dossiers clés du nouveau régime forestier.

Lors d'une séance d'information, le MRNF exposera les 5 grands défis de la SADF qui se décline en 16 orientations et 46 objectifs. Le ministère présentera également le RADF qui établit parmi ces orientations et objectifs ceux qui doivent faire l'objet d'une obligation légale.

La population et l'ensemble des intervenants concernés sont invités à participer à la rencontre suivante :

Date : **Mardi 14 décembre 2010**  
Heure : **18 h 30 à 21 h**  
Lieu : **Salle communautaire de la Ville de Cookshire  
210, rue Principale Est à Cookshire-Eaton**

Le document de consultation est disponible sur le site web de CRÉ de l'Estrie au [www.creestrie.qc.ca](http://www.creestrie.qc.ca) dans la section « Documentation » sous l'onglet « publications ». Il est également possible de transmettre des commentaires en ligne et d'accéder à la documentation et l'information relatives à cette consultation à l'adresse suivante : [www.consultation-adf.mrnf.gouv.qc.ca](http://www.consultation-adf.mrnf.gouv.qc.ca).

À la suite des consultations qui ont lieu dans chacune des régions du Québec, le ministère produira un rapport pour informer la population des résultats. Ce rapport sera accessible sur son site Internet au printemps 2011. De plus, à la lumière des commentaires reçus, le MRNF finalisera la stratégie d'aménagement durable des forêts et rédigera le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts.

### **À propos de la CRÉ de l'Estrie**

La CRÉ de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de planification et de développement régional. C'est dans le respect des valeurs de la région de l'Estrie et en concertation avec ses partenaires que la CRÉ voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel et communautaire de la région et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

- 30 -

Source : Marie-Hélène Wolfe – Directrice générale  
Conférence régionale des élus de l'Estrie  
819 563-1911

Information : Judith Lavallée – Chargée de communications  
Conférence régionale des élus de l'Estrie  
819 563-1911, poste 229  
819 578-5459 (cellulaire)  
jl@creestrie.qc.ca